

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Comité Communal Feux de Forêt

Fondé en 1985 par le Maire, Alphonse Cacciaguerra, le Comité Communal Feux de Forêt a fêté ses trente ans d'existence. Son action s'inscrit dans le cadre de la Charte pour l'Environnement de la Commune.



Les missions principales du C.C.F.F.

- ▶ la prévention des incendies (diffusion des consignes de sécurité auprès de la population),
- ▶ la surveillance du territoire de notre commune et de ses environs pour détecter au plus vite les départs de feux éventuels,
- ▶ le guidage des secours sur les lieux du sinistre.

Le Comité Communal contre les Feux de Forêts de Saint-Clément doit être comme tous les ans prêt à remplir sa mission pendant la période estivale.

Le C.C.F.F. est constitué de volontaires âgés de 18 ans au moins, hommes ou femmes.

Les volontaires du C.C.F.F. doivent avant tout faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers en cas de sinistre.

Aucune qualité physique particulière n'est donc requise, si ce n'est une acuité visuelle normale.

Une séance d'information a lieu lors de chaque permanence de façon à bien préciser les conditions de notre action. Aucun équipement spécial, si ce n'est un pantalon de coton et une paire de chaussures montantes. Une casquette et un tee-shirt C.C.F.F. sont remis aux volontaires.

Participer au C.C.F.F. permet tout d'abord d'assurer la sécurité de nos concitoyens pendant les vacances, de protéger nos paysages. C'est donc une mission de première importance mais aussi l'occasion de rencontrer d'autres Saint-Clémentois et de mieux connaître des aspects souvent méconnus de notre commune.

A bientôt, nous comptons sur vous !

Responsable : Richard ZORNIOTTI 06.27.02.26.04

Les permanences ont lieu toutes les fins de semaine : **samedis, dimanches et jours fériés du 1er juillet au 3 septembre de 11h à 19h.**

La grille ci-dessous vous permettra de noter les dates de permanences auxquelles vous souhaitez participer. Si vous en avez la possibilité, **COCHEZ AU MINIMUM DEUX CASES**. Cela facilitera l'établissement des permanences, le nombre de participants idéal étant de 5 personnes. Les repas sont pris au choix soit sur place, soit par roulement au domicile de chacun.

Merci de retourner ce bulletin d'adhésion à la Mairie de Saint-Clément-de-Rivière.

NOM et Prénom :

Adresse :

E-mail :

se rendra directement au poste de guet

Téléphone :

participera aux permanences d'été du C.C.F.F.
(cochez au minimum 2 cases en mentionnant 1, 2, 3 en fonction de vos préférences)

1 ^{er} juillet <input type="checkbox"/>	15 juillet <input type="checkbox"/>	29 juillet <input type="checkbox"/>	12 août <input type="checkbox"/>	26 août <input type="checkbox"/>
2 juillet <input type="checkbox"/>	16 juillet <input type="checkbox"/>	30 juillet <input type="checkbox"/>	13 août <input type="checkbox"/>	27 août <input type="checkbox"/>
8 juillet <input type="checkbox"/>	22 juillet <input type="checkbox"/>	5 août <input type="checkbox"/>	15 août <input type="checkbox"/>	2 sept. <input type="checkbox"/>
9 juillet <input type="checkbox"/>	23 juillet <input type="checkbox"/>	6 août <input type="checkbox"/>	19 août <input type="checkbox"/>	3 sept. <input type="checkbox"/>
14 juillet <input type="checkbox"/>	24 juillet <input type="checkbox"/>	7 août <input type="checkbox"/>	20 août <input type="checkbox"/>	